

PREFECTURE DE LA CHARENTE  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
7 RUE PREFECTURE  
16 000 ANGOULEME

**OBJET :** Demande d'enregistrement pour la reprise de la distillerie de Chez Goron sur la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac (16) relevant de la rubrique n°2250 au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné,



*Nom, prénom :* Monsieur Moysan Alain  
*Agissant en qualité de :* Exploitant de la Distillerie de Chez Goron  
*Raison sociale :* SARL Distillerie de Chez Goron  
*Forme juridique :* Société par Action à Responsabilité Limitée  
*Adresse du siège social :* 5 Rue de Chez Goron  
16370 Saint Sulpice de Cognac  
*Adresse de l'installation concernée :*  
5 Rue de Chez Goron  
16370 Saint Sulpice de Cognac  
*Téléphone :* 05 45 83 84 02  
*Télécopieur :* 05 45 83 81 34  
*SIRET :* 31492416800011  
*Code APE :* 1101 Z  
*Références cadastrales :* Section AI, parcelles :

- n°196 (surface 6 640 m<sup>2</sup>),
- n°198 (surface 7 370 m<sup>2</sup>),
- n°205 (surface 75 m<sup>2</sup>),
- n°243 (surface 4 490 m<sup>2</sup>),
- n°389 (surface 8 m<sup>2</sup>),
- n°456 (surface 630 m<sup>2</sup>),
- n°458 (surface 475 m<sup>2</sup>).
- n°197 (surface 602 m<sup>2</sup>),
- n°199 (surface 705 m<sup>2</sup>),
- n°206 (surface 456 m<sup>2</sup>),
- n°244 (surface 2 315 m<sup>2</sup>),
- n°415 (surface 2 955 m<sup>2</sup>),
- n°457 (surface 555 m<sup>2</sup>),

La DISTILLERIE CHEZ GORON sollicite le Préfet de la Charente pour l'autoriser à exploiter une distillerie sous le régime de l'Enregistrement sur la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac au Titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement conformément à l'article R. 512-46 du Code de l'Environnement.

**1) Emplacement des installations concernées**

Adresse des installations concernées :

5 Rue de Chez Goron  
16370 Saint Sulpice de Cognac

Les parcelles et sections cadastrales sur lesquelles l'installation sera implantée sont les suivantes :

N° PARCELLE	SURFACE (EN M <sup>2</sup> )	SECTION	COMMUNE
196	6 640	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
197	602	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
198	7 370	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
199	705	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
205	75	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
206	456	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
243	4 490	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
244	2 315	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
389	8	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
415	2 955	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
456	630	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
457	555	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac
458	475	AI	Saint-Sulpice-de-Cognac

2) Rubriques de la nomenclature dont l'installation relève❖ Activités classées à Enregistrement :

NUMERO	DESIGNATION DES ACTIVITES	E, D, DC, NC*	VOLUME PROJETE
2250	<p><b>Production par distillation d'alcools de boucher d'origine agricole.</b></p> <p>La capacité de production exprimée équivalent alcool pur étant</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>supérieure à 1 300 hl/j (A – 3 km),</li> <li>supérieure à 30 hl/j, mais inférieure ou égale à 1 300 hl/j (E),</li> <li>supérieure à 0,5 hl/j, mais inférieure ou égale à 30 hl/j (D).</li> </ol> <p>Nota – Pour les installations de distillation discontinue, le seuil, prévu aux points 2 et 3 ci-dessus, de 30 hl/j de capacité de production d'alcool pur est remplacé par un seuil de 50 hl de capacité totale de charge des alambics.</p>	E	La capacité de production d'alcool pur est de 45 hl jour.

\* E= Enregistrement, D = Déclaration, DC = Déclaration avec contrôle périodique obligatoire, NC = Non Classée.

❖ Activités classées à Déclaration :

NUMERO	DESIGNATION DES ACTIVITES	E, D, DC, NC*	VOLUME PROJETE
2255	<p><b>Stockage des alcools de bouche d'origine agricole, eaux de vie et liqueurs.</b></p> <p>Lorsque la quantité stockée de produits dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 %, susceptible d'être présente est :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>supérieure ou égale à 50 000 tonnes (AS – 4 km),</li> <li>supérieure ou égale à 500 m<sup>3</sup> (A – 2 km),</li> <li>supérieure ou égale à 50 m<sup>3</sup> (D),</li> </ol>	D	La capacité de stockage en eaux de vie est de 842 hl (chai de distillation et chai de stockage)
2920	<p><b>Réfrigération compression</b></p> <p>Réfrigération ou compression (installations de) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 5 Pa :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant : <ol style="list-style-type: none"> <li>supérieure à 300 kW : (A – 1 km)</li> <li>supérieure à 20 kW, mais inférieure ou égale à 300 kW : (D C)</li> </ol> </li> <li>Dans tous les autres cas : <ol style="list-style-type: none"> <li>supérieure à 500 kW : (A – 1 km)</li> <li>supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 500 kW : (D)</li> </ol> </li> </ol>	D	La puissance absorbée du groupe froid est de 110,7 kW. Le fluide caloporteur est du R407c (inflammable et non toxique).
2921	<p><b>Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Lorsque l'installation n'est pas du type « circuit primaire fermée » : <ol style="list-style-type: none"> <li>la puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 2 000 kW (A – 3 km)</li> <li>la puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 2 000 kW (D)</li> </ol> </li> <li>Lorsque l'installation est du type « circuit primaire fermée » (D)</li> </ol>	D	Tour aérorefrigérante ouverte d'une puissance de 451 kW.

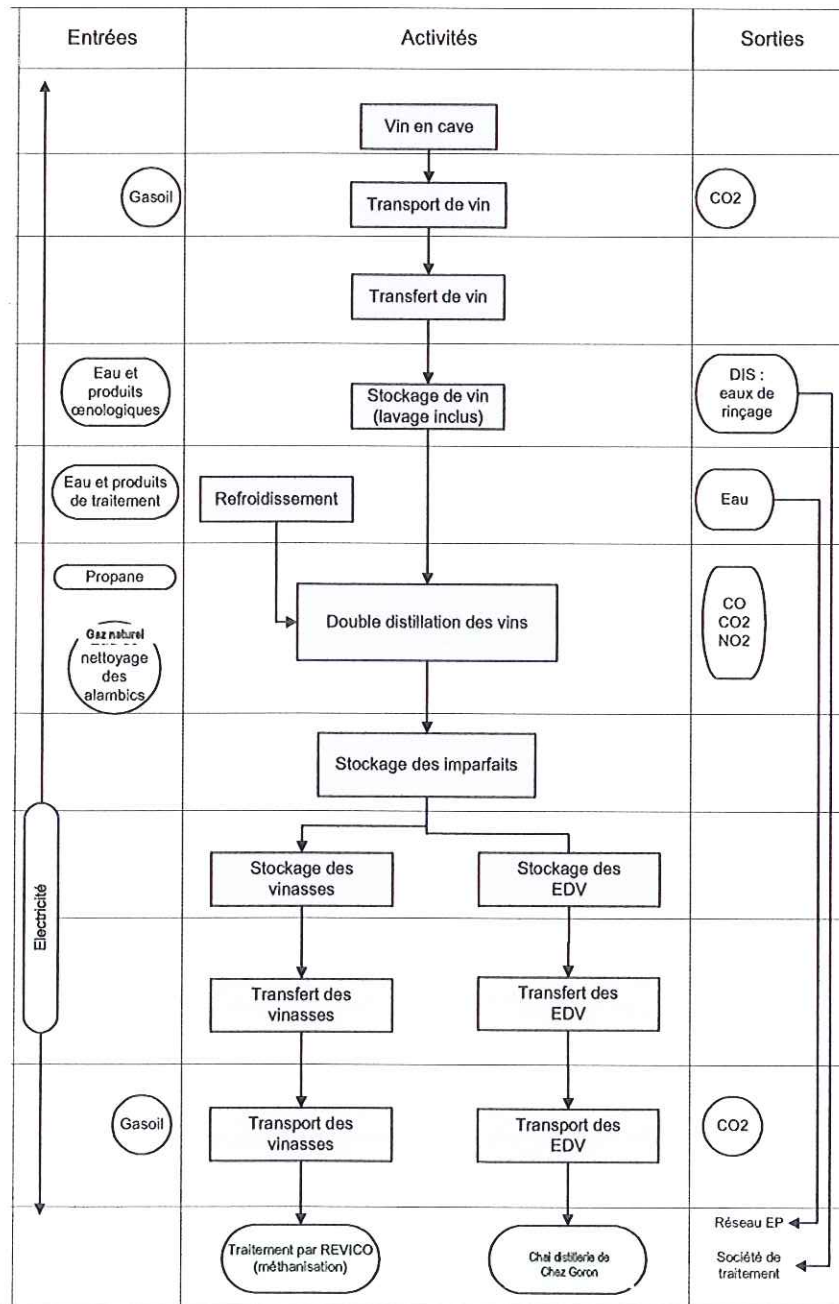
\* E= Enregistrement, D = Déclaration, DC = Déclaration avec contrôle périodique obligatoire, NC = Non Classée.



3) Description des activités

❖ Activités :

Le schéma de process de la distillerie est le suivant :



Le site est composé :

- d'une grande bâtisse au milieu de laquelle on trouve une cours. Cette bâtisse comprend :
  - o une dépendance et un hangar abritant le matériel destiné aux vignobles MATARD,
  - o une dépendance abritant 3 cuve Inox de stockage d'eau de vie de 152 hl chacune,
  - o une habitation réhabilitée en bureaux,
  - o 2 chais à vin comprenant 29 cuiviers béton pour une contenance totale de 6 125 hl,
  - o un chai de distillation à l'intérieur duquel on trouve 3 cuves Inox de stockage d'eau de vie ayant pour volume respectif 100 hl, 137 hl et 149 hl,
  - o la distillerie divisée en trois parties :
    - une partie « basse » comprenant 4 chaudières (2 de 50 hl et 2 de 25 hl),
    - une partie « haute » comprenant 3 chaudières (2 de 20 hl et 1 de 100 hl),
    - les bureaux et l'habitation des distillateurs accolés à la partie haute de la distillerie,
  - o un hangar ouvert sur un coté abritant les pressoirs des vignobles MATARD,
- de 3 locaux techniques annexes situés au sud de la bâtisse principale :
  - o le local contenant le tableau électrique équipé de la coupure générale,
  - o le local des pompes de refroidissement des chaudières,
  - o le local technique de compteur d'eau,
- d'une tour aéroréfrigérante et d'un groupe froid pour le refroidissement des eaux servant à la condensation des vapeurs d'alcool,
- de 2 cuves Inox de stockage de vin de 2 100 hl et 2 020 hl,
- une réserve incendie de 390 m<sup>3</sup>
- un bassin de récupération des vinasses de 200 m<sup>3</sup>,
- un bassin de rétention déporté au niveau de l'aire de chargement / déchargement des eaux de vie en cas d'épandage accidentel,
- 2 anciens bassins de récupération des eaux « chaudes » et « froides » du système de refroidissement des alambics.

Le plan au 1/200<sup>ème</sup> du bâtiment est annexé au présent dossier.

La distillerie ne fonctionnera que par campagne. Une campagne s'étend, de manière générale, du mois d'octobre au mois de mars.

Dans un premier temps, le redémarrage partiel de la distillerie imposera la présence de 2 distillateurs. Leurs horaires de travail seraient les suivantes : de 6 h au plus tôt à 12h et de 13h à 19h le soir au plus tard du lundi au dimanche.

Le redémarrage complet de la distillerie implique la présence de 4 distillateurs en permanence sur le site. En effet, dans cette configuration, la distillerie sera en « bonne » chauffe de jour comme de nuit.

M. Alain MOYSAN, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Cognac, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique ou administratif.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Saint-Sulpice-de-Cognac le 07/02/2012

